EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT DEUX Le 15 Décembre à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu Sous la présidence de Monsieur René VALORGE Date de la convocation : 08 décembre 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M ROZET Romaric, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 37

Excusés: M CHIGNIER Bernard remplacé par M. ROZET Romaric, Mme MONTANES Véronique, M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérêmie, Mme VAGINAY Hélène, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercédès, Mme LARDET Anne Sophie

Pouvoirs: M MEUNIER Gérard à M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, M VIODRIN Jérôme à M VALORGE René, M JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à Mme LEBEAU

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri, (Arcinges)

N°2022/N°177

OBJET: CONVENTION EXCEPTIONNELLE MICRO CRECHE EN VOU'GY CROIS

Madame Isabelle DUGELET, vice-Présidente en charge de la cohésion sociale présente aux conseillers communautaires le projet de convention avec la micro-crèche qui a ouvert ses portes en janvier 2022 sur la commune de Vougy. Cette structure a été associée au travail du réseau et y a participé dès le début (et même avant). Le fait d'être constitué en entreprise (et non en association comme les autres micro-crèche du territoire) ne nous a pas permis de conventionner dans le cadre de la subvention de soutien à la vie du réseau dès son ouverture, car notre convention pour l'intervention auprès des entreprises avec la Région (chef de file en la matière) ne le permettait pas. La nouvelle convention avec la Région, pour 2023–2028, ayant été validée au conseil communautaire du mois d'octobre, un conventionnement avec cette micro-crèche est désormais possible à partir de janvier 2023.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré avec 34 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Communautaire :

- Valide le projet de convention exceptionnelle entre la Communauté de communes et la micro-crèche En Vou'gy crois située à Vougy, pour un soutien à hauteur de 2 000 € à verser sur le 1^{er} trimestre 2023,
- Autorise le Président à signer ladite convention
- Dit que les dépenses seront prévues en section de fonctionnement au budget Enfancejeunesse.

Le secrétaire de séance Représentant de la commune d'Arcinges M Henri GROSDENIS Le Président de la Communauté De Communes M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20221215-N2022-177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022